



# CHACCO WHITE

Contrat de vente « paillette de semence congelée »  
Année 2020-2021

## VENDEUR

BDHorse sprl  
5020 Vedrin  
Belgium  
TVA : BE0651853856  
IBAN : BE94 1030 4343 1214  
BIC : NICABEBB

## OBJET

Le présent contrat a pour objet de fixer les conditions relatives à la distribution de semence congelée (paillette) de l'étalon Chacco White.

Toutes ces conditions sont valables jusqu'au 31 décembre 2021 et tous les prix renseignés sont Hors TVA.

## ACHETEUR

Acheteur :  
.....  
.....

Adresse :  
.....  
.....

Tel / e-mail :  
.....  
.....

Tva/ Numéro d'entreprise :  
.....  
.....

## CONDITIONS DE VENTE

Le prix d'une paillette est fixé à 250,- € hors TVA.  
Des frais supplémentaires de transport seront facturés de la manière suivante :

- Envoi en France : 100,- €
- Envoi CEE : 150,- €
- Envoi hors CEE : 210,-€

Une majoration de 10,-€ sera appliquée en cas d'envoi le samedi matin.

## CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SEMENCE

1 paillette de semence congelée destinée à l'insémination d'une seule jument dans le but de concevoir un seul poulain.



# CHACCO WHITE

Contrat de vente « paillette de semence congelée » (suite)

## CONTACT

Virginie Guerriat :  
+32 478791284

Gilles Botton :  
+33 674768238

Laurent Davreux :  
+32 479752308

## TRANSFERT D'EMBRYONS

Dans le cas d'utilisation de la technique de transfert d'embryons, chaque poulain supplémentaire fera l'objet d'une facturation d'un montant équivalent au prix d'une paillette.

## ICSI

Si l'acheteur souhaite utiliser la semence pour une ICSI, il doit en informer le vendeur avant sa mise en œuvre.  
En cas de succès, l'acheteur doit envoyer, avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021, un récapitulatif des juments gestantes signé par le vétérinaire ou le responsable du centre effectuant les transferts d'embryons.  
Chaque embryons fera l'objet d'une facturation supplémentaire de 750€

## IMPORTANT

En cas de revente de paillettes, les termes du présent contrat restent d'application pour le nouveau propriétaire des paillettes.

## FRAUDE

**EN CAS DE FRAUDE OU TENTATIVE DE FRAUDE AFFEREE PAR RAPPORT AUX CLAUSES DU PRESENT CONTRAT, L'ACHETEUR SERA TENU DE PAYER AU VENDEUR UNE SOMME FORFAITAIRE DE 2.500,-€.**



# CHACCO WHITE

Contrat de vente « paillette de semence congelée » (suite)

## COMMANDE ET PAIEMENT

- Les commandes se font par email à BDhorse (bdhorsesprl@gmail.com) qui devra impérativement renseigner :
  - Le nombre de paillette(s) souhaitée(s)
  - L'adresse de livraison et les coordonnées de facturation
- La livraison ne sera effectuée qu'après réception du présent contrat dûment complété et signé et du paiement complet de la commande.
- Le vendeur décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de semence par une entreprise de transport.

L'acheteur affirme avoir été informé clairement des conditions du présent contrat, il en accepte les clauses et reconnaît qu'aucune garantie ne lui sera donnée quant au résultat escompté.

**LE PRESENT CONTRAT EST REGI PAR LE DROIT BELGE. A  
DEFAULT D'ACCORD AMIABLE ENTRE LES PARTIES POUR  
TOUT DIFFEREND SURVENANT ENTRE ELLES SUR SON  
INTERPRETATION OU SON EXECUTION, LE TRIBUNAL DE  
COMMERCE DE NAMUR SERA SEUL COMPETENT.**

Fait à ....., le .....

Signatures :